

Université Claude Bernard Lyon 1
Pôle Finances, Achats, Pilotage - Direction
des Achats

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE SERVICES

ACQUISITION,
INSTALLATION ET
MAINTENANCE DES
DISPOSITIFS ANTI-
INTRUSIONS
ELECTRONIQUES DE
L'UNIVERSITE LYON 1

Règlement de la consultation (RC)

| | |
|--------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| Consultation n° | 25114F |
| Date limite de remise des plis | 23 / 07 / 2026 à 12 heures |
| Procédure de passation | Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique) |

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Université Claude Bernard Lyon 1

Pôle Finances, Achats, Pilotage - Direction des Achats

Représentant : Université Claude Bernard Lyon 1

Adresse :

Bâtiment Julie Victoire Daubié

43 boulevard du 11 novembre 1918

69622 Villeurbanne Cedex

Courriel : achats@univ-lyon1.fr











■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **ACQUISITION, INSTALLATION ET MAINTENANCE DES DISPOSITIFS ANTI-INTRUSIONS ELECTRONIQUES DE L'UNIVERSITE LYON 1**

Le présent marché est un accord-cadre ayant pour objet :

- La fourniture, l'installation, le raccordement et la mise en service de dispositifs d'alarmes anti-intrusion sur les sites de l'Université,
- La maintenance (corrective et préventive) des dispositifs ainsi déployés,
- La maintenance (corrective et préventive) des dispositifs existants de l'Université.

■ Caractéristiques principales du contrat :

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  Objet du contrat | ACQUISITION, INSTALLATION ET MAINTENANCE DES DISPOSITIFS ANTI-INTRUSIONS ELECTRONIQUES DE L'UNIVERSITE LYON 1 |
|  Acheteur | Université Claude Bernard Lyon 1 |
|  Type de contrat | Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de services |
|  Structure | Lot unique |
|  Lieu d'exécution | Rhône (69) Ain (01) Loire (42) |
|  Durée | 12 mois (renouvelable 3 fois) |
|  Développement durable | Clause environnementale |
|  Pénalités de retard | $P = V \times R / 1000$ |
|  Variation des prix | Ferme |
|  Nature des prix | Prix unitaires |

■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation n'est pas décomposée en lots car l'objet du marché ne permet pas l'identification de prestations distinctes. Le marché porte sur la réalisation de prestations homogènes.

■ Visite de site :

Pas de visite de site obligatoire.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>.

■ Dossier de consultation :

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/12/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ Variantes :

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

■ Contenu des plis et conditions de participation :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Dossier candidature :

Les pièces listées ci-dessous peuvent être remplacées par le DUME prévu par le règlement d'exécution n° 2016/7 de la Commission européenne du 5 janvier 2016, sous réserve que les éléments indiqués dans ce document comportent l'ensemble des informations requises au titre de la consultation.

- Extrait Kbis,
- Lettre de candidature (DC1, DC2),
- Déclaration de sous-traitance (DC4), si applicable,
- Déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.

2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du code de la commande publique notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail,

- Preuve que le candidat ne fait pas l'objet d'une procédure collective (joindre le numéro unique d'identification en application de l'article R. 2143-9 du Code de la commande publique),
- Attestations d'assurance,
- Lorsque le candidat est une entreprise de plus de 50 salariés, le procès-verbal du Comité Social et Economique (CSE) sur l'examen du rapport et du programme de la politique sociale de l'entreprise mentionné l'article L. 2312-27 du Code du travail,
- Il est exigé que le candidat dispose au minimum des certificats de qualifications professionnelles en cours de validité suivants :
 - **QUALIFELEC courant faible,**
 - **APSAD R81 Détection d'intrusion,**
 - **Facultatif : Qualification / certification avec le fabricant et éditeur des solutions proposées.**
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les activités objet du présent marché au cours des trois dernières années,
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années,
- Liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

Dossier offre :

Les documents BPU et cadre de réponse technique ne doivent pas être modifiés par les candidats, sous peine d'irrecevabilité de leur offre. Les offres des candidats doivent contenir :

- Acte d'engagement (AE) dûment complété et signé,
- BPU travaux et maintenance, dûment complétés, en format Excel,
- Cadre de réponse technique dûment complété et ses annexes éventuelles.

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

■ **Documents à produire par les attributaires :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

| Document | Descriptif |
|------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Assurance de responsabilité civile | |
| Certificat de régularité fiscale | Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales |
| Certificat de régularité sociale | Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise |
| Extrait KBIS | Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion |
| Redressement judiciaire | Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire |

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Contact : Plateforme des Achats de l'Etat

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>
<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

■ **Modalités de signature :**

La signature n'est pas exigée à la remise des offres. Le contrat sera signé par les deux attributaires par voie papier ou de manière électronique.

En cas de signature papier, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le contrat rematérialisé au format papier.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format PAdES exclusivement.

■ **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de

candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

| Critère et pondération | Descriptif |
|------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Prix (40 %) | DQE masqué <u>Travaux</u> (10%) |
| | DQE masqué <u>Maintenance</u> (30%) |
| 2. Moyens humains (20 %) | Organigramme et CVs de l'équipe <u>travaux</u> , expérience sur des projets similaires, expérience globale de la sûreté, formations et qualifications spécifiques (5%), |
| | Organigramme et CVs de l'équipe <u>maintenance</u> , expérience sur des projets similaires, expérience globale de la sûreté, formations et qualifications spécifiques (15%), |
| 3. Méthodologie (10%) | Méthodologie de travail, travail en milieu occupé : réduction des nuisances aux usagers et gestion de la coactivité (2%) |
| | Méthodologie de travail, intervention en rénovation ou en maintenance : préservation de la continuité de fonctionnement, méthodologies de migration et phasage (3%) |
| | Exemples de livrables <u>travaux</u> (synoptiques, autocontrôles, plans ...) (2%), |
| | Exemples de livrables <u>maintenance</u> (comptes-rendus, planning, plans d'action, rapports d'exploitation ...) (3%) |
| 4. Délais et garanties (10%) | Délais d'approvisionnement et de mise en œuvre (<u>travaux</u>) (2,5%) |
| | GTI proposée en <u>maintenance</u> (si supérieure aux exigences DCE, irrecevables sinon) (2,5%) |
| | GTR proposée en <u>maintenance</u> (si supérieure aux exigences DCE, irrecevables sinon) (5%) |
| 5. Références (15%) | Références de l'entreprise sur des projets similaires récents (<u>travaux</u>) (5%) |
| | Références de l'entreprise sur des projets similaires récents (<u>maintenance</u>) (10%) |
| 6. RSE (5%) | Politique sociale (2,5%) |
| | Politique environnementale (2,5%) |

Modalités de calcul des notes :

Les sous-critères sont notés : **Sur 5, la note pondérée est obtenue par multiplication du pourcentage de pondération.**

- 0 Information non communiquée ou non pertinente ;
- 1 Document/ information partiel(le) et insuffisante dans son contenu ;
- 2 Document/ information généraliste ;
- 3 Document / information conforme aux cahiers des charges mais incomplet(e)
- 4 Document / information détaillé(e), conforme aux cahiers des charges
- 5 Document / information exhaustif(ve), offre avec plus-value

Les critères sont notés : par addition des notes des sous-critères.
La note totale est notée : par addition des notes des critères sur 100,00,

Pour le critère prix :

Application de la formule de notation des écarts de prix : Note prix = Coeff de pondération x (prix du moins disant acceptable/prix de l'offre à noter)

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

| | |
|--------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Offre hors délai | Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixée dans la consultation. |
| Offre anormalement basse | Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur. |
| Offre inappropriée | L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur. |
| Offre irrégulière | L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur. |
| Offre inacceptable | Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat. |

■ **Justification des offres / offres anormalement basses :**

Conformément aux dispositions de l'article L.2152 6 du Code de la commande publique, nous vous invitons à nous transmettre toute justification utile :

- si vous bénéficiez de conditions particulièrement favorables (organisation interne, implantation locale, moyens mutualisés, etc.),
- si certaines conditions de travail ou d'exécution vous permettent de réduire vos coûts,
- si votre offre intègre des éléments d'originalité ou d'innovation,
- ou si vous bénéficiez d'aides publiques ou dispositifs spécifiques ayant un impact sur votre prix.

Ces éléments ont pour objectif de nous permettre de comprendre la construction de votre offre et d'en apprécier la crédibilité au regard des exigences du CCTP.

■ **Clause d'anti-optimisation des prix unitaires :**

L'acheteur se réserve le droit d'écarter comme anormalement basse ou anormalement élevée toute offre présentant :

- des écarts manifestement disproportionnés entre des lignes similaires ou techniquement équivalentes du BPU ;
- des prix volontairement sous-évalués sur certaines lignes et surévalués sur d'autres, révélant une stratégie d'optimisation du classement ;
- des prix incohérents avec les pratiques usuelles du secteur ou avec les ratios techniques observés dans les offres concurrentes.

L'acheteur pourra demander au candidat de justifier tout prix apparaissant comme anormalement bas ou élevé.

En cas d'absence de justification satisfaisante, l'offre pourra être rejetée conformément aux articles L.2152-5 et R.2152-3 du Code de la commande publique.

L'acheteur rappelle que le DQE n'a qu'une valeur indicative et ne préjuge pas des quantités réellement commandées. Les prix unitaires doivent donc être représentatifs de la réalité économique et applicables à toute commande passée dans le cadre du marché.

7. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 12 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Lyon
184 rue Duguesclin
69433 Lyon Cedex
Téléphone : 04 87 63 50 00
Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr
Télécopie : 04 87 63 52 50
Site internet : lyon.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : . ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

📄 Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)